

LES MISSIONS D'INFORMATION



Les sénateurs ont pour mission de voter la loi, mais aussi de contrôler l'action du Gouvernement et d'évaluer les politiques publiques.

Lorsqu'un sujet nécessite un examen particulier en dehors du cadre classique d'une commission permanente, le Sénat peut créer une mission d'information.



Une mission d'information, c'est quoi ?

- **la création d'une mission d'information (MI) est décidée** par la Conférence des présidents, **suite à la demande d'un groupe politique du Sénat ou des présidents de commissions permanentes.**
- **Chaque groupe a droit à la création d'une MI par année parlementaire** (articles 6 bis Règlement du Sénat).
- **Les MI sont généralement composées de 23 sénateurs** des commissions permanentes intéressées, équitablement représentées (articles 20 et 21 Règlement du Sénat).

75 missions d'information créées depuis 1997

- **Les MI sont pluralistes** : les différents groupes politiques y sont représentés à la proportionnelle.
- **Un président et un rapporteur sont désignés pour chaque MI**, l'un des deux étant issu des groupes d'opposition ou minoritaires. Ils organisent les travaux et dirigent l'écriture du rapport final.
- **Les MI disposent des mêmes pouvoirs d'information, de contrôle et d'évaluation que les commissions permanentes.**

Quelques exemples récents de missions d'information :



MISSION D'INFORMATION
EXCELLENCE DE LA RECHERCHE



MISSION D'INFORMATION
SÉCURITÉ SOCIALE ÉCOLOGIQUE



MISSION D'INFORMATION
MÉGAFEUX



MISSION D'INFORMATION
JUDICIARISATION DE LA VIE PUBLIQUE



Quels outils ?

Les sénateurs disposent de plusieurs outils pour mener les travaux des MI :



AUDITIONS

Ministres, administrations, syndicats, ONG, experts : **toute personne pouvant éclairer les sénateurs peut être auditionnée.**



DÉPLACEMENTS

Les sénateurs rencontrent des acteurs sur le terrain. Ils peuvent aussi se rendre à l'étranger pour observer comment le problème est traité dans d'autres pays.



ÉTUDES

Les sénateurs consultent les citoyens et les élus locaux via les plateformes petitions.senat.fr et participation.senat.fr, réalisent des questionnaires et commandent des études.

Les missions d'information abordent ainsi les problèmes de manière transversale en dépassant les frontières classiques des commissions permanentes du Sénat.